

**Sujet :** [INTERNET] A l'attention de M. Couchon

**De :** >

**Date :** 24/09/2022 à 10:01

**Pour :** ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

**Copie à :**

Le ven. 23 sept. 2022, 17:33, Nuage De La champagne

A l'attention de Monsieur Rémy Couchon,  
Commissaire enquêteur siégeant pour l'enquête publique relative au projet éolien du parc des Rieux.

L'étude qui a été effectuée pour l'implantation du parc sur les communes de Vauchamps et Boissy-le Repos ne respecte pas plusieurs choses, notamment la saturation visuelle du secteur en terme d'éolienne, tant par des projets en construction que par les projets en étude. Le tout évalué par les services à 50 machines.... et pourtant demandé par le SRE Champagne Ardennes.

D'autre part,

Le développeur ne précise pas correctement l'étude Avifaune sur ce secteur qui se situe dans différents couloirs migratoires.

Dans la Marne, la faune et la beauté du paysage sont apparemment loin d'être une priorité.

Commençons par la présentation du projet:

Le développeur a choisi un modèle d'éolienne qui ne respecte pas les recommandations faites d'une garde au sol de minimum de 30 mètres.

Dans un secteur migratoire sensible, c'est insencé.

les données constructeur donne une garde au sol de moins de 22 mètres. (Rotor à 85m moins un demi diamètre égal à 63m).

Et cerise sur le gâteau,

Lors de l'étude de ce projet, les critères paysagés (perceptions visuelles, habitations de proximité) **n'ont pas fait l'objet de consultation du public comme le recommande la convention AARHUS** relayée par le conseil d'Etat.

Les zones d'exclusion ne sont pas respectées car Zone UNESCO déclare cette zone comme défavorable au développement éolien.

Même dans les hautes sphères on ne respecte plus la loi?

A cela s'ajouté des photomontages erronés, les lieux choisis ne concernent pas ce projet.

**Ceci fausse complètement l'effet de saturation.  
Est-ce volontaire ?**

**L'éolienne E4 est trop proche des canalisations de transport d'hydrocarbure et les éoliennes E4 et E2 ne respectent pas les distances recommandées avec les faisceaux hertziens.  
Trop proche des secteurs boisés comportant des espèces nicheuses protégées pourtant signalées dans l'AEI .**

**La dévalorisation de nos propriétés est aussi un point négatif. Et personnellement je dors très mal depuis qu'elles envahissent mon village !**

**La planète va mal, cessons de mentir sur les soi-disant actes écologiques qui ne sont en fait qu'un moyen d'enrichir légalement (et nous le savons ....en dessous de table également) une poignée de personnes.**

**Vu toutes ces importantes inepties écologiques, politiques, non respectueuses des lois, de surcroît visuellement inacceptables et très bruyantes (quand il y a du vent),  
pourriez-vous, Monsieur le Commissaire Enquêteur, faire remonter auprès des services concernés , mon désaccord total sur ce projet de Rieux.**

**Veillez recevoir toute ma gratitude pour m'avoir lu,**

**Cordialement, Mme F de la Villeneuve lès Charleville (zone sinistrée)**